

A.A.E.S. AQUITAINE ACCUEIL ENTREPRISES SAUCATS

SARL au capital de 176 000 €

**26 Allée de Migelane
33650 SAUCATS**

503 829 533 R.C.S. BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.A.E.S.
AQUITAINE ACCUEIL ENTREPRISES SAUCATS, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE (SARL), EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26 février 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. – Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels de la société au 30 septembre 2025 font apparaître des capitaux propres de 818 142 € pour un capital social de 176 000 €. Une distribution de dividendes a été décidée lors de l'approbation de ces comptes pour un montant de 50 000 €.
- Lors de cet exercice clos au 30 septembre 2025, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 408 865 € pour un résultat net comptable de 53 543 €.
- L'actif immobilisé au 30 septembre 2025 s'élève à 1 171 178 € en valeur nette et est composé essentiellement de terrains, constructions et aménagements liés. La valorisation de cet actif à ce jour ne laisse apparaître aucuns indices de dépréciations susceptibles de remettre en cause la valeur présente au bilan.
- Les autres éléments présents au bilan n'appellent pas de commentaires particuliers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

II. – Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, ni sur les avantages particuliers, aucun avantages particuliers n'étant stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LA TESTE DE BUCH
Le 9 Mars 2026

AQUITAINE AUDIT
ALAIN SEIMANDI
Commissaire aux comptes et à la transformation